Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215601899-20260611-2026_46-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/46

Date de convocation :
05 juin 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Absente excusée : 1

L'an deux mil dix-vingt-six, le jeudi 11 juin à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. LE BRETON Bernard, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, Mme GUÉGAN Manon, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, M. PENVEN Henri, Mme MOUELO Valérie, M. KIELWASSER Alexandre, Mme GICQUEL Sandrine, M. LE BIHAN Jean-Marc, Mme LE MOIGNINC Laure, M. MAMODE Karhim, M. LE BLAY Brice.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE :
Mme DANET Éloïse.

M. MAMODE Karhim a été désigné secrétaire de séance.

****

OBJET :
Location commerciale – location 1 place de l'Eglise.

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 13 mai sur la demande de Madame Cadoret de louer le local situé au 1 Place de l'Eglise pour l'ouverture d'un commerce d'épicerie en complément de son activité à Pleugriffet.

Madame CADORET représentant la SARL, souhaiterait louer le local à compter du 1er septembre 2026.

Il est précisé que les charges seront portées par le locataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE une mise à disposition gracieuse des locaux du1er septembre au 31 décembre 2026,
PROPOSE de délibérer à nouveau après cette expérimentation sur le montant du loyer
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire
Bernard LE BRETON

Mairie de Radenac (Morbihan)